

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Session Contrat Pro 2022 – 2023

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé de la formation : Préparation aux épreuves du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance en contrat de professionnalisation

Période de formation : du 29 août 2022 au 26 mai 2023

Objectif : être présenté(e) aux épreuves professionnelles du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance pour la session de juin 2023 du rectorat de l'Académie de Nice.

Pré requis : - Avoir 18 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription (pas de limite maximale),

- Être titulaire d'un diplôme de niveau V de l'Éducation Nationale ou d'un titre ou diplôme de niveau IV admis en dispense,

- Fournir au centre de formation au plus tard le 30 octobre de l'année d'inscription :

- ✓ La photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité,
- ✓ L'attestation de passage de la JAPD ou JDC (pour les candidats âgés de moins de 26 ans)
- ✓ La copie du diplôme octroyant la dispense des épreuves d'enseignement général le cas échéant.

Lieu de formation : EPV - Toulon

Moyens techniques : bâtiment de 140m² présentant 3 salles de classe, 1 salle informatique, un espace privatif de repos (intérieur), une cour privative extérieure, une cuisine avec le matériel nécessaire pour prendre son repas sur place. Matériel à disposition : tableaux, vidéoprojecteur, ordinateurs, matériel de la petite enfance, wifi, supports de cours établis par les formateurs à partir des annales des concours précédents.

Modalités de formation : Formation théorique : cours collectifs en centre de formation (535 heures)

Rythme de la formation :

35 semaines : 2 jours de cours + 1 jour de cours matières générales/matières professionnelles (selon profil de l'apprenant)

Interruption des cours durant les vacances scolaires de la zone B et les jours fériés selon le planning joint.

Horaires des cours : Lundis, Mardi et Vendredi : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 15h00

Effectif maximal de la classe : 22 élèves

Contenu détaillé de la formation :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	Volume horaire
Français : expression écrite et orale Mathématiques appliquées Prévention Santé et Environnement	235
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL THEORIQUE	Volume horaire
Sciences Médico-sociales Biologie Générale et appliquée Nutrition - Alimentation Technologie Travaux professionnels encadrés	150
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PRATIQUE	Volume horaire
Techniques sanitaires et sociales Techniques de service à l'usager	150

Modalités de suivi de l'exécution de la formation : pointage par les formateurs lors de chaque cours et émargement quotidien par les stagiaires.

Encadrement pédagogique :

- 2 formateurs diplômés et expérimentés pour les matières générales,
- 2 formatrices professionnelles en exercice pour les matières professionnelles : une directrice de crèche et membre du jury ainsi qu'une professionnelle de la petite enfance,
- présence permanente de l'équipe d'encadrement, formatrice référente et direction,
- suivi de stage permanent par la formatrice référente,

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu donnant lieu à 2 bulletins semestriels,
- Mises en situations de pratiques professionnelles en centre de formation,
- Suivi en stage par le biais d'un livret journalier et de bilans réguliers par le formateur référent,

Certification : C.A.P. Accompagnant Éducatif Petite Enfance (Arrêté du 22/02/2017)

DESCRIPTIF ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

FORMATION DIPLOMANTE EN ALTERNANCE sur 10 MOIS
Diplôme Éducation Nationale de Niveau V (Arrêté du 22/02/2017)

Les conditions d'accès à l'examen du diplôme

- Avoir 18 ans au moins au 31 décembre de l'année de l'examen ;
- Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à l'examen.

Les débouchés

Le diplôme du CAP Accompagnant Éducatif de la Petite Enfance permet à ses titulaires d'accéder à de nombreux emplois en structures (crèche, halte-garderie, centre de loisirs) ou à domicile (crèche parentale, exercice libéral).

La poursuite des études après un CAP AEPE

Être titulaire du CAP AEPE permet d'accéder aux épreuves d'admissibilité pour les concours d'entrée en IFAS (aide-soignant) ou en IFAP (auxiliaire de puériculture) sous réserve de réussir l'épreuve de tests psychotechniques, ainsi qu'aux épreuves du concours d'ATSEM.

Avec une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de la petite enfance, le titulaire du CAP AEPE peut également être dispensé du pré requis de niveau IV permettant d'accéder au concours d'entrée en formation d'Éducateur de Jeunes Enfants.

LES EPREUVES DU DIPLOME

Épreuves générales :

- Une épreuve écrite et orale de Français et Histoire/Géographie
- Une épreuve écrite de Mathématiques et Physique/Chimie
- A ces épreuves obligatoires s'ajoutent éventuellement des épreuves facultatives de langue vivante étrangère, sport et culture artistique.

Les candidats titulaires d'un autre CAP, BEP ou BEPA, ou du baccalauréat sont dispensés des épreuves d'enseignement général et peuvent se présenter aux épreuves. Suivant votre diplôme, vous pouvez être exonéré d'une partie des épreuves professionnelles.

Épreuves professionnelles :

- EP1 : - (orale - 25 mn) Accompagner le développement du Jeune Enfant
+ (écrite - 1h) Prévention- Santé-Environnement
- EP2 : (écrite - 1h30) Exercer son activité en accueil collectif
- EP3 : (pratique et orale - 2h) Exercer son activité en accueil individuel

La formation au Centre de formation EPV

La classe de préparation au CAP AEPE est ouverte aux élèves qui auront 18 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription.

L'inscription aux épreuves est effectuée par le stagiaire avec l'aide du Centre de formation EPV aux dates fixées par le Rectorat et les épreuves du CAP se déroulent en fin d'année scolaire selon le calendrier établi par le rectorat de l'Académie de Nice.

TAUX DE REUSSITE

	2019	2020	2021	2022
Candidats libres	100%	90%	86%	
Contrat de professionnalisation		100%	100%	